

# **DELIBERATION N° 05 - RAPPORT ANNUEL 2020 DU GRAND NANCY SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**

**Rapporteur : Mme RAVON**

L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 prévoient que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Présenté au Conseil de Métropole dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les Maires de chacune des communes membres du Grand Nancy à leur Conseil Municipal.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financier, et elles sont destinées à mieux évaluer la qualité du service rendu :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchetteries, la nature des traitements et des valorisations proposées ;
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation, etc.), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

Ce rapport devra être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal.

## **Intervention de Monsieur le Maire :**

Beaucoup de chiffres sont donnés dans ce rapport. Il est très complet. Je voudrais préciser que les travaux de la déchetterie de Ludres avancent progressivement. Il y en a encore pour 8 à 10 mois de travaux sauf imprévus. Je rappelle que c'est une déchetterie d'entrée de ville pour les particuliers et les artisans.

Au niveau de la collecte des recyclables, nous étudions la mise en place de points d'apport volontaire supplémentaires, rue Marvingt notamment. En effet, ils sont souvent pleins. Deux containers à verre supplémentaires seront installés. Ce ne sont pas forcément des ludréens qui apportent leurs déchets mais nous n'avons aucun moyen de contrôle mise à part mettre une personne en permanence.

Au niveau des chiffres, nous constatons une baisse de tonnage des ordures ménagères du fait d'avoir encouragé les personnes et les ménages à recycler. Cependant, les quantités de verre ramassées ne représentent que 40 à 50 % de ce qui pourrait être récolté. Il y a encore des efforts à faire. On espère que ce chiffre augmentera chaque année en encourageant au recyclage.

Intervention de Monsieur PATRAS (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

*Les communes environnantes sont taxées sur le container, notamment celles de la communauté de communes Moselle Madon et nous voyons de plus en plus de véhicules qui déposent leurs poubelles dans nos containers à Ludres. Est-ce que des actions seront menées ? Je crains à une escalade même si je préfère que les poubelles soient dans nos containers plutôt que dans la nature.*

Réponse de Monsieur le Maire :

Vous avez raison. Ce n'est pas satisfaisant. Quand une collectivité voisine passe à une tarification au poids et à l'enlèvement, nous sommes sûrs que certaines personnes vont venir les mettre chez des voisins. Nous en avons pris un sur le fait, qui venait de la communauté de communes voisine. Quand les poubelles sont mises dans les containers ce n'est pas encore gênant, le plus dramatique c'est lors du dépôt au pied des containers ou dans la nature. Bien évidemment, la police est missionnée pour surveiller.

Tous les lundis, les services de la ville ramassent les ordures de ces personnes non respectueuses. Nous ne pouvons pas mettre des caméras sur tous les sites. Nous essayons de faire de notre mieux pour faire la chasse à ces individus peu scrupuleux.

Je sais que ce n'est pas satisfaisant comme réponse mais je suis d'accord avec vous, je préfère voir les poubelles dans nos containers que dans la nature.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, présenté par le Grand Nancy, pour l'exercice 2020.